

Les échos de la commune n° 16

Août à octobre 2012



BULLETIN D'INFORMATIONS
DE CRAVANT-CHEUILLY

LE MOT DU MAIRE

Les terrains, principalement agricoles, susceptibles de convenir aux familles désireuses de s'installer à Cravant, ont été soustraits de l'inventaire dressé par le cabinet CDHU (1) en charge de l'élaboration du PLU (2) entrepris dès 2008.

La politique de la DDT (3) est aussi celle de 2 architectes paysagistes parisiens missionnés, pour qui la priorité est la revitalisation du centre bourg, des « dents creuses », avant d'autoriser la construction en périphérie : une orientation légitime si on fait abstraction du rejet des familles pour l'habitat ancien, inconfortable, mal isolé, sombre ...

« Autre époque, autres murs » !

La demande des familles, pour l'essentiel, concerne des parcelles desservies, reliées aux réseaux, situées dans un environnement paysager attractif où y implanter maison, garage, niche, balançoire, jardin ...

Pour y répondre, tout en ayant l'aval des services de l'Etat, la commission communale « Environnement - Urbanisme » réfléchit sur l'éventualité d'une urbanisation du secteur de la Tour Moquée, située « d'un long » le chemin du lavoir de l'Emoulerie, « d'un autre » la zone sportive « d'un bout » la rue des Fossés, « d'un autre » le ru d'Arbaut.

Ce secteur classé en zone INA (4) deviendrait constructible après une simple modification du POS, prévue au règlement approuvé en 2001.

Cette opération, outre l'avantage d'éviter un prélèvement significatif d'espaces cultivés, recevrait le soutien de la Région qui, par son « Eco Village Avenir », aide les communes à développer un habitat HQE (5) inscrit dans le Grenelle de l'Environnement. Pour ne pas regretter l'épuisement de l'enveloppe régionale en attendant l'approbation du PLU, je proposerai au Conseil Municipal de réfléchir à l'opportunité de réaliser la modification du POS (4 mois) et, dans la foulée, l'étude de faisabilité de cet éco-quartier (5 mois), financée à 80 % par la Région.

Quant à la commission, elle se verra proposer plusieurs scénarios pour le relogement des ateliers municipaux, du CPI, du matériel associatif .

Mais ce n'est pas parce que c'est difficile que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas que c'est difficile.

En conclusion, il aura fallu 5 années pour sortir le cadastre numérique, attendre son intégration par les services fiscaux, faire l'étude de zonage, mener les discussions (dont s'absentent désormais les fonctionnaires associés) avec les membres de la commission dont je remercie l'assiduité et, en particulier, Jérôme FRANCK initiateur de ce projet d'urbanisation.

Tout ceci relève du saut d'obstacles, du parcours du combattant.

Je souhaite qu'ils ne démobilisent personne.

Le Maire

(1) Conseil Développement Habitat Urbanisme

(2) Plan Local d'Urbanisme

(3) Direction Départementale des Territoires

(4) Zone Naturelle réservée pour une urbanisation future dans le POS

(5) Haute Qualité Environnementale

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	1	Infos pratiques	13 à 16
Comptes-rendus de Conseils	2 à 5	Les associations.....	17 à 20
Les Échos de la CCECY	5 à 7	Vous avez la parole	20 à 21
Le CCAS	7	Coup de projecteur	22
Le travail des commissions	7 à 10	Les dictons du moment	22
Lettre à ma cousine	10 à 11	Voyage dans le temps	23 à 24
Infos communales	12 à 13		

LE CONSEIL MUNICIPAL



Conseil Municipal Extraits de la réunion du 1er juin 2012

ORDRE DU JOUR : *Eglise : travaux du clocher, fouilles archéologiques, travaux de la commission environnement - urbanisme, vote des taux 2012, augmentation du temps de travail de l'ATSEM, remplacement de l'agent de la bibliothèque, droits de préemption, affaires diverses*

1° EGLISE : présentation du projet de travaux par Bruno DECARIS, Architecte en Chef des Monuments Historiques

Le Maire remercie l'Architecte en Chef des Monuments Historiques d'avoir accepté de présenter aux membres du Conseil Municipal le programme des travaux envisagés sur le clocher de l'Eglise et lui cède la parole.

Après avoir dressé un rapide historique de ce dossier, Bruno DECARIS indique que les services de l'Etat sont conscients du fait que la toiture du chœur est en très mauvais état. Néanmoins, pour faire cesser le péril encouru par la population, il convient d'intervenir en priorité sur la maçonnerie dégradée du clocher et de profiter de la présence de l'échafaudage pour restaurer la charpente et la couverture.

Bruno DECARIS indique ensuite que l'Eglise de Cravant est confrontée à un problème récurrent d'humidité, la présence d'une source sous l'édifice n'étant pas exclue.

Des investigations devront, en parallèle, être menées pour suivre l'évolution des désordres de structure.

Le Maire interroge l'Architecte en Chef des Monuments Historiques sur la prescription de fouilles archéologiques émise par la DRAC. Celui-ci lui répond qu'une précédente prescription émise en 2002 n'avait pas été réalisée et que ces investigations permettront de mieux connaître la nature du sol et de comprendre les raisons du fort taux d'humidité relevé dans l'édifice.

2° EGLISE : Fouilles archéologiques, résultat de la consultation

Le Maire rappelle que dans le cadre de la demande d'autorisation de travaux sur le clocher de l'Eglise, la DRAC a émis une prescription portant sur la réalisation préalable de fouilles archéologiques.

Une consultation a donc été lancée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée. 2 entreprises ont répondu :

l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) de Dijon :	53 463.75 € HT
la CEM (Centre d'Etudes Médiévales) d'Auxerre :	39 473.98 € HT

Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de la CEM qui, après négociation, est de 33 800.20 € HT et rappelle que cette dépense sera subventionnée à hauteur de 40% par la DRAC et 20 % par le Conseil Général.

Le Conseil Municipal AUTORISE la réalisation des fouilles archéologiques, DECIDE de retenir l'offre de la société CEM d'un montant de 33 800 € HT.

3° TRAVAUX DE LA COMMISSION « ENVIRONNEMENT - URBANISME »

• **PLU**

Le Maire indique que la commission « Environnement - Urbanisme » s'est réunie le 24 mai dernier et qu'elle a effectué une visite du village en présence du bureau CDHU, du représentant de la DDT, de l'Architecte Conseil et du Paysagiste de l'Etat.

Il précise avoir insisté sur la nécessité d'ouvrir à l'urbanisation les secteurs du « Trot Est (parcelle communale en bordure de la route d'Irancy) », du « Val du Guette », et des « Bouchots », ainsi que les parcelles situées en face du Beffroi, entre les rues du Val du Guette et du Cougnot, pour accueillir des familles avec enfants et éviter ainsi la fermeture d'une classe.

Le Maire :

- insiste sur le fait que des communes voisines se développent tout en consommant de grandes superficies,
- souhaite que la commune puisse satisfaire les besoins d'une clientèle acceptant les contraintes en milieu rural mais recherchant un espace de liberté, permettant l'épanouissement des membres de la famille, ce qui lui est refusé par le type d'habitat majoritaire en zone P1 de la ZPPAUP, au centre du village,

- refuse que les services privilégient une réhabilitation improbable du centre historique, excluant l'occupation harmonieuse des espaces zonés en P2.
- **PROJET « ECO VILLAGE AVENIR » DU CONSEIL REGIONAL / ECO QUARTIER DE LA TOUR MOQUEE**

Le dispositif ECO VILLAGES AVENIR, mis en place par le Conseil Régional, est destiné à assurer l'attractivité de la Bourgogne en développant les territoires dans une démarche de développement durable.

Les objectifs de ce dispositif sont les suivants :

- faire vivre les territoires ruraux (maintien et accueil de nouvelles populations),
- accompagner les communes rurales dans leurs projets d'aménagement et d'habitat en incitant à la qualité environnementale.

Le Maire indique que la commission « Environnement - Urbanisme » est favorable à l'urbanisation du secteur de la Tour Moquée, secteur qui pourrait porter le projet :

- d'accueillir un éco-quartier,
- de réhabiliter les logements existants.

Cet aménagement requiert une étude de faisabilité qui sera financée à hauteur de 80% par le Conseil Régional (pour un plafond de dépense subventionnable de 13 500 € HT).

Au terme de la mission qui lui sera confiée, le cabinet d'architectes devra proposer au Conseil Municipal plusieurs scénarios chiffrés, prenant en compte différentes contraintes : devenir des ateliers municipaux, des locaux du Centre de Première Intervention, des locaux associatifs ...

Le Conseil Municipal EMET un avis favorable au projet d'urbanisation du secteur de la Tour Moquée, CHARGE le Maire d'obtenir des devis pour la réalisation d'une étude de faisabilité.

- **TRAVAUX DE VOIRIE**

Chemin du Colombier

Le Maire rappelle que les communes de Cravant et de Bazarnes se partagent les frais liés à l'entretien du Chemin de Colombier qui marque la limite des deux territoires.

Il indique que la commune de Bazarnes a retenu la proposition de l'entreprise BOUJEAT portant sur la réalisation d'un enduit monocouche.

En conséquence, il propose au Conseil Municipal que la commune prenne à sa charge:

1. la moitié de cette dépense estimée à 5 265 € HT (soit 2 632 € HT),
2. l'intégralité de la dépense correspondant à la pose de 50 ml de caniveaux au droit des nouveaux pavillons (soit environ 2 500 € HT).

Le Conseil Municipal, AUTORISE le Maire à retenir la proposition de l'entreprise BOUJEAT, DIT que la dépense sera supportée à parts égales par les communes de Cravant et de Bazarnes, AUTORISE le Maire à réaliser les travaux de pose des caniveaux au droit des derniers pavillons aux frais de la commune.

- **TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Rue du Faubourg Saint Nicolas

Le SIERA indique que la modification du type et du nombre de points lumineux modifie l'annexe de la convention prise précédemment, que le coût prévisionnel des travaux est dorénavant de 17 000 € HT, soit 20 332 € TTC, la TVA étant récupérée par la commune auprès du FCTVA.

Dans le cadre de la restitution d'ouvrages publics existants, le SIERA alloue à la commune une subvention de 3 000 € pour les 6 luminaires déposés.

Le Conseil Municipal APPROUVE le nouveau descriptif des travaux d'éclairage public et adopte par conséquent la nouvelle convention et son annexe, AUTORISE le Maire à signer la dite convention ainsi que tout document afférent à cette délégation de maîtrise d'ouvrage, DIT que les dépenses et recettes correspondantes sont inscrites au budget 2012, DIT que la présente délibération complète et modifie celles du 25/11/2011 et du 30/03/2012.

Route de Tonnerre

Le coût prévisionnel des travaux d'éclairage public route de Tonnerre s'élève à 8 000 € HT, soit 9 568 € TTC, la TVA étant récupérée par la commune auprès du FCTVA.

• **CREATION D'UN JARDIN DU SOUVENIR**

Le Maire indique que la commission « Environnement - Urbanisme » réfléchit à l'opportunité de créer un jardin du souvenir, espace dédié à la dispersion des cendres et au recueillement des familles.

2 options sont à l'étude :

1. l'acquisition et l'aménagement d'un terrain situé en bordure du cimetière,
2. l'aménagement d'espaces dans la partie haute du 3^{ème} cimetière, de chaque côté de l'allée centrale.

Le Maire souhaite connaître l'avis des membres du Conseil Municipal, tout en rappelant qu'à ce jour la commune n'a reçu aucune demande pour un aménagement de ce type.

Le Maire indique qu'il va se rapprocher d'une entreprise de pompes funèbres afin que soit évalué le coût relatif à l'évacuation des monuments dont les concessions ont fait l'objet d'une procédure de reprise par la commune.

4°) **DECISIONS MODIFICATIVES : VOTE DES TAUX 2012**

Par courrier en date du 20 avril, la Préfecture indique que le taux retenu pour le foncier non bâti n'est pas conforme à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts qui prévoit que le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ne peut excéder celui de l'année précédente, corrigé de la variation du taux de la taxe d'habitation.

Le Maire propose de nouvelles simulations d'augmentation des taux.

Le Conseil Municipal DECIDE de ne pas augmenter les taux pour 2012, VOTE les taux fixés comme suit :

Libellés	Bases 2012	Taux 2011	Taux 2012	Produit attendu
Taxe d'habitation	843 700	15.66 %	15.66 %	132 123
Taxe foncière (bâti)	579 000	28.94 %	28.94 %	167 563
Taxe foncière (non bâti)	49 000	79.60 %	79.60 %	39 004
Total attendu				338 690

5°) **AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ATSEM**

Son temps de travail actuel, qui est de 30 h hebdomadaires (1377 h effectives annuelles), serait porté à 31 h 30.

Le temps de travail étant annualisé, l'augmentation sera répartie sur les périodes scolaires et les vacances.

Après avoir délibéré le conseil municipal DECIDE l'augmentation du temps de travail de l'ATSEM à compter du 01/07/12

6°) **REMPLACEMENT DE L'AGENT DE LA BIBLIOTHEQUE POUR CONGE MATERNITE**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune se trouvera prochainement confrontée à un besoin de personnel en raison du congé maternité de l'agent travaillant à la bibliothèque.

Afin de maintenir le service offert aux administrés, il est proposé de recruter un agent à raison de 17 h 30 hebdomadaires, à compter du 16 juillet et ce jusqu'à la fin du congé maternité.

Le Maire précise que ce remplacement n'entraîne aucune dépense supplémentaire au chapitre du personnel, le traitement de l'agent actuel étant pris en charge par la CPAM durant son absence pour congé maternité.

Rappel :

Lors du renouvellement du contrat de cet agent il était prévu 17 h 30 hebdomadaires avec un temps de travail effectif de 20 h en raison de ses diverses missions ce qui engendrait environ 115 heures complémentaires annualisées.

Le Conseil Municipal AUTORISE le Maire à recruter un agent pour procéder au remplacement de l'agent en congé maternité ENTERINE la rémunération de 115 heures supplémentaires annuelles déjà évoquées lors du renouvellement du contrat.

7°) **DROITS DE PREEMPTION**

La commune n'a pas exercé son droit de préemption sur les ventes :

	Propriétaires	Acquéreurs	Adresse	Sup.
AA 83	HAGNERE Hélène	Jean-Marie LEVASSEUR	15 rue des Remparts	0 a 57
AA 86	LEVASSEUR Jean		52 rue Bleue	0 a 54
AC 102	Michel PUGEL	Anaïs DANREE	5 rte de Tonnerre	10 a 29
AC 103	Patrick PUCELLE		5 rte de Tonnerre	9 a 12

8°) AFFAIRES DIVERSES

Beffroi

Le Maire indique qu'il a reçu une proposition d'un montant de 13 707 € HT de la Sté Christophe GUILLEROT pour l'illumination du Beffroi et que celle-ci est conforme aux prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France. Il précise avoir demandé à Monsieur GUILLEROT de lui adresser son planning d'intervention ; l'intervention devra porter prioritairement sur l'alimentation électrique du mécanisme des cloches pour permettre à l'entreprise ETEB LUCOTTE de procéder à la remise en service de la sonnerie.

LES ECHOS DE LA CCECY



Communauté de Communes
Entre Cure et Yonne
www.cure-yonne.com

Extraits du Conseil Communautaire du 14 juin 2012

ORDRE DU JOUR : Maison de santé : avenant,, fonds de péréquation, assainissement, marchés publics, tarifs école de musique, location du bus communautaire.

1°) Maison de santé : mise à jour des avenants pour l'aménagement d'un cabinet dentaire

Avenants au marché

Il convient de financer 89 000 € d'avenants pour l'aménagement du cabinet dentaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la mise à jour du plan de financement.

2°) Fonds de péréquation

La loi de Finances pour 2012 a institué un Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Sa finalité est de réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales (péréquation horizontale) en prélevant une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

Dans la pratique, une évaluation de la richesse de l'échelon intercommunal (ou « ensemble intercommunal ») est faite au travers du Potentiel Financier Agrégé (PFIA). Ce dernier regroupe un ensemble de ressources très larges (tout en tenant compte de la réforme de la taxe professionnelle) à savoir les recettes fiscales et les dotations forfaitaires des communes.

En effet, notre PFIA/habitant est de 491,66 contre un PFIA national de 666,61. Le seuil de 0,9 fois se situe à 599,94.

La somme reversée au titre du FPIC est de 31 414 €. La loi prévoit la possibilité de reversement d'une partie de ce montant aux communes membres sur lequel il convient de débattre.

Pour accompagner le débat il convient de préciser les modalités possibles de répartition à savoir :

- Répartition dite de droit commun ne nécessitant pas de délibération. Cette répartition est le fruit de la contribution de chacun au calcul du potentiel fiscal agrégé.
- Répartition dérogatoire en fonction du Coefficient d'intégration fiscale et de critères choisis par le Conseil Communautaire tels le revenu par habitant, le potentiel fiscal et/ou financier des communes membres.... Cette décision doit faire l'objet d'un vote du Conseil Communautaire.
- Répartition dérogatoire libre sur délibération du Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **retient le principe de la répartition dérogatoire libre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales,**
- **qu'à ce titre, le Conseil décide de laisser la totalité du Fonds de péréquation à la Communauté des Communes Entre Cure et Yonne en 2012,**
- **qu'à compter de 2013 et des années suivantes, le montant perçu sera reversé aux communes sur la base du pourcentage de répartition « dite de droit » commun notifié en 2012 à savoir :**

Communes	Base 2012 % de droit commun	Communes	Base 2012 % de droit commun
Accolay	7,55%	Mailly-le-Château	9,60%
Arcy sur cure	8,24%	Prégilbert	3,05%
Bazarnes	4,84%	Sacy	3,92%
Bessy-sur-Cure	3,40%	Sainte Pallaye	2,19%
Bois d'Arcy	0,84%	Sery	2,23%
Cravant	11,23%	Trucy-sur-Yonne	2,58%
Lucy-sur-Cure	4,92%	Vermenton	14,61%
Mailly-la-Ville	7,93%	Ensemble communes	87,14%

La présente décision ne pourra être modifiée que sur délibération prise à l'unanimité.

CCECY	12,86%
-------	--------

3°) Assainissement

Instauration de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif

La PFAC est destinée à remplacer la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) qui est supprimée au 1^{er} juillet 2012 et dont le montant était de 800 € pour la CCECY.

Le mode de calcul de la PFAC est laissé à la liberté des collectivités compétentes en assainissement collectif (art. L.1331-7 du CSP). Toutefois, la PFAC ne devra pas représenter plus de 80 % du coût d'un assainissement individuel (soit 7 à 8 000 €).

Le mode de calcul doit être adopté en même temps que la PFAC est instituée par délibération. Les critères généralement utilisés par les collectivités sont la surface de plancher et le nombre de logements ou une somme forfaitaire générale ou selon le type d'habitat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité moins deux oppositions et trois abstentions, fixe les montants de PFAC comme tels :

- **Un raccordement à l'occasion de la mise en service d'une nouvelle tranche de réseau:**
 - **Maison individuelle : 1 500 €,**
 - **Habitat groupé : 1 500 € + 200 € par logement supplémentaire.**
- **Un raccordement à un réseau existant : pas d'appel de PFAC dans la mesure où les coûts des travaux déduits du FCTVA sont refacturés à l'utilisateur.**

Une mise à jour du règlement intérieur du service assainissement sera effectuée

4°) Marchés publics

Marché acquisition véhicule utilitaire – Service assainissement collectif

Considérant la décision de mettre fin au contrat de location d'un véhicule utilisé par les services techniques,
 Considérant la nécessité d'investir dans un matériel roulant de plus grande capacité,
 Considérant les offres remises par trois concessionnaires suite à une consultation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **valide l'offre de Citroën pour un montant TTC de 20 200 €,**
- **autorise le Président à procéder à toutes les démarches administratives pour assurer la mise en service de ce véhicule,**
- **acte l'ajout de ce bien à l'inventaire intercommunal.**

5°) Enfance jeunesse

Proposition de modification des tarifs de l'école de musique intercommunale

Aujourd'hui, il est présenté une hausse des tarifs afin d'optimiser les recettes. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

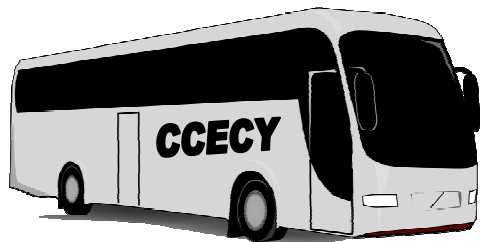
- social par l'instauration d'une grille tarifaire basée sur le Quotient Familial (QF),
- se rapprocher du coût réel d'enseignement dans le privé (à hauteur de 50 % pour le dernier QF),
- financier : compenser les hausses à venir du coût horaire de mise à disposition des enseignants par le Centre de Gestion.

La grille tarifaire se décompose de la manière suivante :

- ⇒ 5 tranches quotients familiaux (identiques à celles du CLSH),
- ⇒ augmentation de 40 € forfaitairement au 1^{er} QF,
- ⇒ augmentation régulière jusqu'à 50 % du coût horaire d'enseignement du privé,
- ⇒ réduction de 50 % dès le 2^{ème} enfant et suivants,
- ⇒ maintien des bourses (répartition de 1 000 €),

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- valide le principe de la tarification selon les quotients familiaux à la fois pour les enfants et pour les adultes,
- valide le principe selon lequel une remise de 50% est accordée dès le 2^{ème} enfant inscrit et pour les suivants,
- fixe les tarifs comme précisés à l'annexe de la présente délibération,
- acte que ces tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} juillet 2012.



Proposition de modification des tarifs de mise à disposition bus communautaire

En préambule, il est rappelé que les tarifs n'ont pas été revus depuis 2007 malgré une hausse sensible des prix des carburants et l'acquisition d'un nouveau minibus dont la capacité de transport a été multipliée par presque trois (de 12 à 34 places). Enfin, le coût horaire d'un chauffeur est de l'ordre de 16 € brut.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe les tarifs tels que présentés ci-dessous :

	MINI BUS	GRAND BUS
Prix au Km pour les trajets inférieurs à 200km	0,80 €	1,10 €
Prix au Km pour les trajets supérieurs à 200km	0,75€	0,75€
Coût chauffeur du lundi au vendredi (8h-18h)	10€/heure	10€/heure
Coût chauffeur du lundi au vendredi (après 18h)	12,5€/heure	12,5€/heure

- confirme la remise de 25 % accordées aux écoles et associations dans le cadre des activités piscines,
- charge le Président de faire application des présents tarifs à compter du 1^{er} juillet 2012.

LE C.C.A.S.

1° LE VESTIAIRE

Il est fermé pendant les congés d'été et ouvrira à nouveau le **lundi 3 septembre**.

Pour ceux d'entre vous qui hésitent encore nous vous en rappelons les modalités :

- il est ouvert le 1^{er} lundi de chaque mois de 14 h 30 à 17 h au 1^{er} étage de la salle polyvalente
- aucun justificatif de ressource n'est demandé et l'anonymat est complet
- on demande 1 € pour l'ensemble des vêtements emportés.

En cas d'urgence, vous pouvez venir en dehors des heures d'ouverture en prenant rendez vous auprès de Colette Lerman au 06 20 34 59 34.



2° LE REPAS DES ANCIENS

Comme annoncé dans le précédent bulletin communal, il aura lieu le **dimanche 3 février 2013** et l'on se retrouvera à la **COUPOLE DES ANGES**, un cabaret près de Joigny. Bien sûr, il est un peu tôt pour vous en parler mais si nous voulons être bien placés, il faut retenir les places début octobre. Ne soyez donc pas surpris si vous recevez le coupon vous permettant de vous inscrire **dès les premiers jours de septembre**.

LE TRAVAIL DES COMMISSIONS

COMMISSION ENVIRONNEMENT-URBANISME-LOGEMENT

(Animateur : Jean-Pierre FRANCK)

Réunion du 11 avril 2012

1°) PLU : point sur le dossier

Vacance des logements

Lors de la dernière réunion, la commission avait proposé que soit réalisé un diagnostic de la vacance des logements sur la commune : les chiffres de l'INSEE de 2008, sur lesquels s'appuie la DDT pour opposer à la commune une forte vacance, ont été réactualisés. Les logements pouvant être considérés comme vacants sont de 17 et non de 52.

2°) Présentation du dispositif « Eco Village Avenir » du Conseil Régional

Le dispositif

Le dispositif ECO VILLAGES AVENIR, mis en place par le Conseil Régional, est destiné à assurer l'attractivité de la Bourgogne en développant les territoires dans une démarche de développement durable.

Les objectifs de ce dispositif sont les suivants :

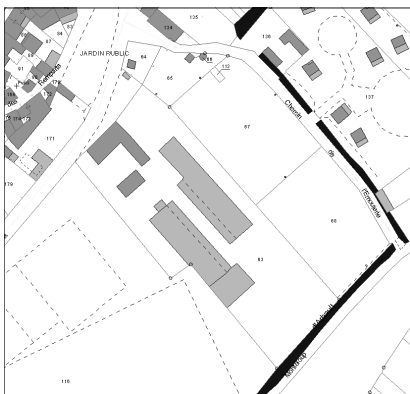
- faire vivre les territoires ruraux (maintien et accueil de nouvelles populations),
- accompagner les communes rurales dans leurs projets d'aménagement et d'habitat en incitant à la qualité environnementale.

Ces objectifs rejoignent ceux de la commune d'attirer de nouveaux résidents tout en assurant un développement raisonné du village.

Le secteur de la Tour Moquée

Le Maire propose à la commission de s'intéresser au secteur de la Tour Moquée qui se compose de 4 parcelles :

- la parcelle AD 63 sur laquelle sont implantés 3 logements et les ateliers municipaux,
- la parcelle AD 65 appartenant à un propriétaire privé,
- la parcelle AD 67 où se situe le parcours de santé,
- la parcelle AD 68.



Au total, la commune est propriétaire de 12 937 m² (+ 640 m² avec le terrain cadastré AD 65).

Ce secteur pourrait porter le projet :

- d'accueillir un éco-quartier,
- de réhabiliter les logements existants.

Les critères d'éligibilité d'un projet au dispositif « Eco Village Avenir »

- être situé au plus à 500 m du centre-bourg,
- disposer d'une superficie comprise entre 2 000 et 15 000 m²,
- atteindre une densité minimale de 15 logements à l'hectare,
- créer au moins 1/5 de logement locatif social,
- avoir un PLU ou être en cours de réalisation d'un PLU.

Démarche à suivre

Le soutien du Conseil Régional est conditionné par la réalisation préalable d'une étude de faisabilité.

Celle-ci regroupera à la fois un volet « faisabilité technique » et un volet « faisabilité financière ».

L'étude est subventionnée par la Région à hauteur de 80% (plafond de dépense subventionnable de 13 500 € HT).

L'étude préalable

- consultation de cabinets d'architectes,
- choix du cabinet par le Conseil Municipal, délibération sollicitant l'aide de la Région,
- autorisation du Conseil Régional à lancer l'étude,
- réalisation de l'étude (environ 6 mois),
- remise du compte-rendu de l'étude.

En fonction des conclusions de l'étude, la commune peut décider de réaliser ou non le projet sur la base de scénarios chiffrés, tenant compte des aides attendues. Si la commune décide de réaliser le projet, elle rentrera alors dans le dispositif « Eco Village Avenir ».

La phase maîtrise d'œuvre (phase travaux)

- consultation de cabinets d'architectes sur la base des projets éligibles,
- choix du cabinet par le Conseil Municipal,
- réalisation de l'avant-projet définitif par l'architecte,
- instruction de l'avant-projet par le Conseil Régional et autorisation de démarrer les travaux.

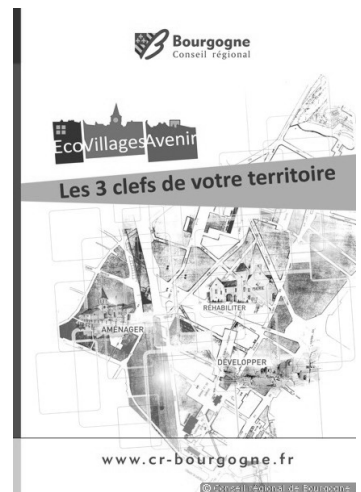
Le projet de la Tour Moquée et celui du Plain du Cougnot

Pierre-Yves LE BOEDEC souhaite savoir s'il y a une synergie entre le projet proposé et celui du Plain du Cougnot présenté lors de la dernière réunion.

Jérôme FRANCK indique ces deux projets sont complémentaires ; toutefois, celui de la Tour Moquée pourrait être traité prioritairement et permettre de confirmer la pertinence de celui du Plain du Cougnot.

Pierre-Yves LE BOEDEC précise que le PLU ne doit pas écarter l'éventuel développement de ce dernier.

Michèle BARY rappelle que le Conseil Municipal a autorisé l'achat d'un terrain pour le projet du Plain du Cougnot.



Le Maire précise que les 8 000 m² proposés par le propriétaire pour la somme de 4 000 € jouxtent la propriété de la commune.

L'emplacement du projet

Michèle BARY trouve que le secteur de la Tour Moquée est propice au développement d'un tel projet. Colette LERMAN souhaite que la qualité environnementale de ce secteur, en bordure du ru, soit préservée.

La composition du projet

Pierre-Yves LE BOEDEC interroge Jérôme FRANCK sur le projet d'aménagement de la zone. Celui-ci lui répond que l'idée générale est de :

- constituer un quartier écologique répondant aux critères de la Région,
- diversifier l'offre en proposant de l'habitat groupé et de l'accession à la propriété,
- construire des bâtiments autonomes en énergie,
- réaliser un aménagement paysager d'ensemble.

Pierre-Yves LE BOEDEC note que ce projet est ambitieux et qu'il convient d'en définir les grandes lignes pour permettre à l'architecte retenu de travailler sur les scénarios d'aménagement.

Denis NOGUERO pense qu'en dehors du problème des coûts et des aménagements, une réflexion devra notamment être menée sur les capacités de stationnement des véhicules dans cette zone.

Réunion du 21 juin 2012 à 17 h

1°) Dispositif « Eco Village Avenir » du Conseil Régional : examen des propositions des bureaux d'études

Le Maire remet aux membres de la commission les offres des deux candidats.

	Localisation	Offre HT
Atelier Zéro Carbone	Nuits St Georges	14 870 €
XXM Architectures	Paris	12 990 €

Coût de l'étude

Paul SEGUIN indique que les offres portent sur la réalisation d'une étude globale des secteurs de la Tour Moquée et du Plain du Cougnot et qu'elles ne sont pas décomposées ; il convient de demander aux bureaux d'études de partitionner leur proposition pour permettre au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Maire propose à la commission de s'intéresser à la partie « méthodologie » ; la partie « prix » fera l'objet d'une demande complémentaire.



Devenir des ateliers communaux

Pierre-Yves LE BOEDEC rappelle qu'il est nécessaire de trouver un nouvel emplacement pour les ateliers municipaux. La commune se doit d'éliminer des options pour permettre au bureau d'études de travailler efficacement.

Gérard MAISON indique que le projet d'aménagement ne semble réalisable qu'en cas d'externalisation des services techniques.

Jérôme FRANCK insiste sur le fait que des solutions existent et qu'il convient de les chiffrer.

Henri DROIN propose l'installation des services techniques sur une parcelle située au lieu-dit « adroit du Val du Guette ». Ce terrain offre l'avantage d'être situé à proximité du village.

Michel BASTÉ est favorable à cette idée et déconseille la construction d'un hangar sur le parking situé à l'entrée Nord.

Paul SEGUIN s'interroge sur le classement de la parcelle dans le POS actuel. Le Maire indique que le PLU devra prévoir la possibilité de construire dans ce secteur.

2°) Affaires diverses

Rue du Port

L'entreprise EIFFAGE termine les travaux de restauration des bordures de trottoir endommagées et de réfection de la chaussée en enrobé.

Les riverains demandent à la commune un aménagement permettant de limiter la vitesse des véhicules.

COMMISSION EVENEMENTS-COMMUNICATION
(Animateur : Marie THEUREL)

1 an de préparation et ça y est, les 2 principales fêtes organisées par la commission sont terminées : restent à faire les comptes, les déclarations de SACEM...

Parlons tout d'abord de la fête patronale des 7 et 8 juillet : elle a été source d'angoisse pour nous les organisateurs en raison de l'incertitude du temps, mais quel soulagement quand on a vu que les menaces d'orages s'éloignaient et que les animations de plein air pourraient avoir lieu telles que nous l'avions prévu. Les spectateurs ont répondu présents et le parking de la salle polyvalente était presque trop petit pour accueillir danseurs et spectateurs.

Le dimanche le concours des OFNI a tenu toutes ses promesses suivi des jeux aquatiques animés par les pompiers. 15 OFNI ont concouru.

La GIRAFE réalisée par le club des amis de Cravant a gagné le challenge de l'humour, LES OBJETS SONORES réalisé par MAILLY LE CHATEAU celui de l'originalité, l'ARAIGNEE présentée par J. Pierre FRANCK le challenge de la réalisation.

Le Centre aéré « les filous futés » a été récompensé dans la catégorie « spéciale jeunes ». Bien sûr certains réalisateurs d'OFNI ont été déçus de voir que leur travail n'avait pas été reconnu à sa juste valeur, mais qu'ils se rassurent, le public présent a bien conscience du temps passé et de l'implication que cela demande de réaliser un tel engin.



Un grand merci à tous les bénévoles de CRAVANT EN FETE qui se sont donnés à fond pour que cette fête soit une réussite, à nos pompiers dont l'implication est totale, à Guy IMBAUT et son équipe d'employés municipaux qui ont permis la réalisation technique des animations, à la ludothèque du FSE présente le dimanche sur le port avec des jeux loués pour cette manifestation, les commerçants du village et bien sûr toutes les entreprises locales qui ont accepté de financer par leurs encarts publicitaires la page spéciale de l'YONNE REPUBLICAINE.

Les 13 et 14 juillet, nous n'avons pas eu la même chance avec le temps :

- Le vendredi 13, il a plu toute la journée mais l'omelette a tout de même eu lieu grâce aux bénévoles qui se sont relayés tout l'après-midi sous la pluie pour entretenir le feu. Une petite accalmie a permis à la retraite aux flambeaux de faire le tour du village puis place au bal animé par MARCO.
- Le samedi 14, les jeux pour les enfants et la pêche à la truite ont pu se dérouler comme prévu. Environ 60 enfants ont participé aux différents jeux préparés par la commission.

Prochaines animations organisées
par CRAVANT EN FETE :
la bourse aux vêtements
les 20 et 21 octobre
et le loto le samedi 4 novembre.

LETTRE A MA COUSINE

Ma Mamaine,

T'impatsiente donc pas, j'te raconte, mais à nos âges faut le temps de se remettre et moi, rapport à mon pauvre genou qui tourneboule et ma tartrose qui me fait le cou raide comme la justice, j'suis à peine remise, et pourtant ça fait plus de 2 semaines !

Sacristi de baladin, quelle belle fête ! et rapport au temps de cochon qu'on a tous, j'peux te dire que l'Bon Dieu avait dû dire au Barnabé et au Médard d'arrêter de faire leur tête de lard.... (t'as vu la blague, du lard ou du cochon...je te le fais remarquer vu que tu comprends jamais les charades ou les d'vinettes).

Donc, l'samedi ça a commencé avec une visite guidée, comme ils appellent ça, (c'est la Corine qu'est une vraie guide qui promène son monde dans l'village en racontant comme c'était dans le temps et ceux là du théâtre qui disent des bêtises en essayant de faire croire que c'est du vrai mais avec moi ça prend pas). Après y'a eu des chansons des années 60 qu'on dirait quand y disent ça que ça remonte aux cavernes alors que nous à c't'époque on était toute jeunettes ! ensuite v'là t'y pas que des braves gars sont venus montrer comment on doit se remuer les gambettes pour danser des danses saltiques, parce qu'après y'avait des gars et des filles qui chantaient et qui faisaient de la musique saltique aussi pour occuper l'monde toute la soirée. Bon sang de bois, t'aurais vu ça : on s'prend par la main et on saute et on remue ensemble, c'est d'un gai ! et tout le monde pouvait danser.....oui d'accord j'aurais pas dû essayer le jigle, mais quand j'ai vu la Joséphine qui faisait sa vedette j'me suis lancée....

Pour un peu je voyais pas le beau feu d'artifice vu que d'un coup j'me suis retrouvée coincée pliée en 4 sans pouvoir me redresser ! heureusement que j'avais eu le temps d'manger un bon plat chaud et quèques douceurs avant !

Le lendemain y'a eu les machins sur l'canal qui flottent avec des gros bidons et que les gens y mettent des trucs rigolos (ou pas) dessus et qu'ils ont des récompenses. Y'avait aussi un bon repas mais j'ai pas pu à cause de ma p'tite retraite de l'agriculture. Y'avait aussi des jeux pour les gamins et les grands qui se sont poussés dans l'eau en veux tu en voilà. T'aurais vu nos pompiers, il s'en sont donné à coeur joie. Heureusement qu'on les a ! Y'avait aussi de la guinguette avec des personnes habillées comme en 1900. J'étais pas encore bien décoincée sans quoi j'aurais mis un coup de boule à la Joséphine « ça te rappelle ta jeunesse, Georgette » qu'elle me dit ! C'èti qu'elle me prendrait pour un dipoldacus, c'te garce ?

Si t'habitais ici, t'aurais pu lire l'histoire dans le p'tit journal. C'est sûr que la Marie Lemaçon elle cause mieux que moi ! Pour finir d'expliquer mon état, 5 jours après on a eu l'omelette géante, sous la pluie c'te fois-ci, mais on s'en fichait vu qu'on est rentré dans la salle palivolante. J'ai ben aimé le p'tit apéro....

A par ça, y'a plein de belles fleurs dans la grande rue. Y'a aussi des jeunes qui nettoient le ru ce qui fait qu'on peut dire qu'on a un village bien agréable.

Dis donc, j'allais finir ma lettre quand la Monique Cougnot est arrivée, essoufflée comme un phoque, elle pouvait presque plus parler tellement elle était énervée ! paraît qu'y a la télé qui va venir à Cravant, c'est pour le feuilleton Une famille formidable (je connais pas vu que je j'me couche comme les poules). Vont avoir le choix, dans le village y'a plein de familles formidables.... Je te jure, la Monique elle en pouvait plus. J'ai du lui offrir un p'tit coup de gnole pour la remettre.

Cette fois, je te quitte ma Mamaine. Porte toi bien. Et rappelle toi, si tu veux venir ma porte est ouverte. Pas trop longtemps vu qu'on a chacune nos habitudes, mais c'est quand tu veux.

La bise.

Ta Georgette 

INFOS COMMUNALES

ETAT CIVIL

BONJOUR LES BÉBÉS ...

- le 22 avril
Waël LEKAHL BOUHAMOUN
28 rue de Jouigny
- le 22 mai
Noa GUILLEROT SOARES NUNES
13 rue de l'Eglise

ILS SE SONT DIT « OUI » ...

- le 26 mai
Julien BOUCHERAT et Julie CESCHIN
3 rue de Chênevières
- le 30 juin
David PISSIS et Céline FRERE
6 rue Saint Martin

- le 14 juillet
Saïd ZBAKH et Bouchra JABAFI
Ferme de Pérignon
- le 28 juillet
Aline CESCHIN et Paul COTTÉ
9 rue du Fbg St Nicolas

IL NOUS ONT QUITTES ...

- le 8 avril
Manuel MARTINEZ PRADAS,
Place du 19 mars (51 ans)
- le 27 avril
Eliane DESMIDTS,
46 rue du Faubourg St Nicolas (89 ans)
- le 21 juin
Maryline CAVIGNAUX,
33 route de Paris (48 ans)

QUOI DE NEUF A L'ECOLE ?

LES EFFECTIFS PREVUS A LA RENTREE

ECOLE MATERNELLE

PETITE SECTION	17	MOYENNE SECTION	20
GRANDE SECTION	12	SOIT 49 ELEVES AU TOTAL	

IL Y AURA UNE NOUVELLE ENSEIGNANTE : MADAME SYLVIE BOSSU EN REMPLACEMENT DE MADAME MORIN. ELLE AURA EN CHARGE LES MOYENNES ET LES GRANDES SECTIONS.

ECOLE ELEMENTAIRE

CP : 7 CE1 : 12 CE2 : 8 CM1 : 12 CM2 : 13 SOIT 52 ELEVES

LES ELEVES SERONT REPARTIS DE LA FAÇON SUIVANTE :

CP/CE1	19 ELEVES	
CE2/CM1	14	13 ELEVES PARTENT EN 6ème
CM1/CM2	19	7 ELEVES ENTRENT EN CP

MADAME BEAUME ENSEIGNANTE EN CP/CE1 QUITTE LE DEPARTEMENT ; SON REMPLACEMENT N'EST PAS ENCORE POURVU. MME WISEUR PRENDRA SA PLACE DANS CETTE SECTION

NOUVEAU ! L'ECOLE SE MODERNISE : DES LA RENTREE, ELLE SERA EQUIPEE DE TABLEAU NUMERIQUE ET D'ORDINATEURS PORTABLES.

DATES DES VACANCES SCOLAIRES - ZONE B

	Début le		Reprise le		Nombre de jours
Rentrée 2012			mardi 4 septembre 2012		
Toussaint	samedi 27 octobre 2012		lundi 12 novembre 2012		16 j.
Noël	samedi 22 décembre 2012		lundi 7 janvier 2013		16 j.
Hiver	samedi 16 février 2013		lundi 4 mars 2013		16 j.
Printemps	samedi 13 avril 2013		lundi 29 avril 2013		16 j.
Été	jeudi 4 juillet 2013		samedi 31 août 2013		58 j.

RECENSEMENT DE LE POPULATION EN 2013



Entre le 17 janvier et le 16 février 2013 aura lieu le recensement des habitants de Cravant (pour mémoire, le dernier recensement a eu lieu en 2008).

Pour préparer et réaliser l'enquête de recensement, la commune doit désigner **2 agents recenseurs** placés sous la responsabilité du coordonnateur communal désigné pour suivre l'enquête. Ils seront bien sûr rémunérés en fonction du nombre d'habitants recensés et du nombre de logements visités.

Ces agents recenseurs seront nommés par arrêté municipal et formés.

- Ils ne peuvent exercer des fonctions électives au sein de la commune.
- Ils doivent connaître la population et le village,
- avoir des qualités d'organisation, le sens du contact et surtout respecter les règles de confidentialité.

Si vous êtes intéressé(s) par cette mission, merci d'envoyer une lettre de candidature à la Mairie de Cravant qui est en charge de l'examen des dossiers.

INFOS PRATIQUES

CONTRÔLE DE L'EAU DESTINÉE A LA CONSOMMATION HUMAINE Derniers contrôles effectués à Cravant le mercredi 27 juin à 14 h 05 :

ELEMENTS ANALYSES	RESULTATS	VALEUR MAXIMALE ADMISSIBLE
Couleur	< 5	15
Turbidité	0,26	2
pH	7,65	> à 6,5 et < à 9
Chlore libre	10 mg/l	250
Minéralisation	451	< à 1 100
Ammonium	0,01 mg/l	0,10
Nitrates	40 mg/l	50
Bactéries coliformes dans 100 ml	< 1 n/100 ml	0
Entérocoques	< 1 n/100 ml	0
Eschérichia coli	< 1 n/100 ml	0

Conclusion sanitaire

Eau d'alimentation CONFORME aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

L'AMELIORATION DE L'HABITAT ANCIEN DANS NOTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Pays Avallonnais et notre Communauté de Communes s'engagent en faveur de réhabilitation de l'habitat ancien

Depuis le début du mois de juin, le Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'Amélioration de l'Habitat en Pays Avallonnais a débuté. Il s'agit d'un programme d'aides à destination des propriétaires pour la réhabilitation de l'habitat ancien.

Ce dispositif est mis en place sur 5 Communautés de Communes du Pays Avallonnais : la Communauté de Communes de l'Avallonnais, la Communauté de Communes Entre-Cure-et-Yonne, la Communauté de Communes de la Haute Vallée du Serein, la Communauté de Communes de la Terre-Plaine et la Communauté de Communes du Vézélien.

Un accompagnement gratuit et un accueil régulier des propriétaires

Pendant 3 ans (jusqu'en mai 2015), les propriétaires ayant des logements sur la commune, pourront bénéficier d'un **accompagnement gratuit** pour obtenir des aides pour la rénovation de leurs logements. Cet accompagnement sera assuré par la société Urbanis, qui accueillera régulièrement les habitants lors de permanences organisées une fois par mois à Avallon et une fois par trimestre sur les Communautés de Communes participant au programme.

Vous pourrez également **contacter Urbanis par téléphone du lundi au vendredi (9h-12h / 14h-18h) au 03.80.61.17.12.**

Urbanis vous accompagnera dans vos projets de réhabilitation en :

- vous informant sur les aides mobilisables dans le cadre de ce programme ;
- vérifiant l'éligibilité de votre projet à ce dispositif ;
- vous apportant un conseil technique grâce à une visite du ou des logements ;
- vous aidant à monter votre dossier de demande de subventions ;
- étudiant les différentes possibilités de financement pour votre projet ;
- vous accompagnant jusqu'au paiement de la subvention.



Des aides possibles pour différents types de projets

Les aides mobilisables dans le cadre du PIG pour l'Amélioration de l'Habitat en Pays Avallonnais concernent aussi bien les propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux d'amélioration du logement qu'ils occupent (propriétaires occupants) que les propriétaires de logements locatifs occupés ou de logements vacants à réhabiliter pour une mise en location (propriétaires bailleurs).

Différents types de projet peuvent être subventionnés dans le cadre de ce programme :

- les projets favorisant les économies d'énergie (isolation, changement de fenêtres...);
- les projets d'adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées (aménagement de sanitaires adaptés, installation d'un monte-escalier...);
- les travaux d'amélioration sur des logements très dégradés, insalubres ou indignes (mise aux normes de l'électricité, travaux de réfection globaux...)

Des subventions possibles jusqu'à 50 % du montant des travaux

Les aides mobilisables sont comprises entre 20 % et 50 % du montant hors taxe des travaux. Ces taux de subvention s'appliquent sur des montants de travaux plafonnés.

Les propriétaires occupants réalisant des travaux d'économie d'énergie pourront, en plus de ces subventions, bénéficier d'une prime de 2 600 € financée par l'Etat et la Communauté de Communes.

De même, les propriétaires bailleurs pourront bénéficier d'une prime de 2 000 € s'ils s'engagent sur un certain niveau de loyer plafonné après travaux.

Des aides apportées sous conditions

Pour être éligible au programme d'aides mis en place sur le Pays Avallonnais et sur la commune, le projet doit répondre à certaines conditions. En voici quelques unes :

- le logement doit être âgé de plus de 15 ans ;
- les travaux ne doivent pas avoir débuté ;
- les travaux doivent être réalisés par des professionnels ;
- le logement doit être occupé pendant 6 ans (propriétaires occupants) ou 9 ans (pour les projets locatifs) à titre de résidence principale après les travaux.

Afin d'informer les personnes intéressées, des réunions publiques se tiendront à la rentrée 2012 sur chaque Communauté de Communes. A cette occasion, Urbanis présentera le dispositif et pourra répondre à vos questions. La première réunion publique se tiendra à Magny lundi 10 septembre 2012 à 18 h 30. Les dates, lieux et horaires des autres réunions publiques vous seront communiqués ultérieurement.

Programme des permanences à venir : vendredi 14 septembre de 9h30 à 12h30 sur la Communauté de Communes du Vézélien (lieu à définir) et de 13h30 à 16h30 à Avallon dans les locaux de la Communauté de Communes de l'Avallonnais (11, rue du Général Leclerc).

Pour tout renseignement et pour vérifier l'éligibilité de votre projet aux aides apportées dans le cadre de ce programme, vous pouvez contacter Monsieur Clément Seguin : clement.seguin@urbanis.fr

Urbanis - 56, avenue du Drapeau - 21000 DIJON Tél : 03.80.71.17.12 - Fax : 03.80.71.19.66

ELAGAGE : ALLIER SECURITE, ENVIRONNEMENT ET QUALITE DE FOURNITURE

Soucieux de garantir la sécurité des personnes et des biens à proximité du réseau aérien, ainsi que la continuité de la fourniture d'électricité, ERDF s'engage en matière d'élagage à :

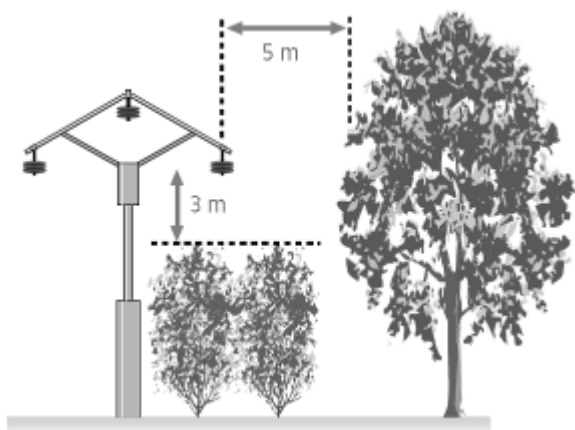
- Respecter les distances de sécurité.
- Définir et conduire un programme d'élagage en fonction d'un inventaire des végétaux à proximité des réseaux aériens.

Ce document synthétise les modalités d'intervention d'ERDF, ses droits et devoirs ainsi que ceux des propriétaires et fournit toutes les informations pratiques pour conduire des travaux d'élagage à proximité des lignes .

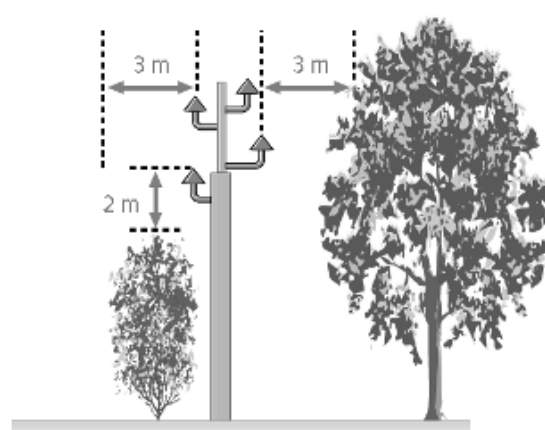
QUELLES SONT LES DISTANCES D'ELAGAGE PRECONISEES ?

Dans un souci de sécurité, ERDF recommande de ne pas laisser se développer la végétation sous les lignes.

LIGNES MOYENNES TENSION (15/20 000 VOLTS)



LIGNE BASSE TENSION (400 VOLTS)



QUI EST EN CHARGE DE REALISER LES TRAVAUX D'ELAGAGE ?

ERDF prend en charge les travaux d'élagage par l'intermédiaire de professionnels qualifiés à l'exception des cas suivants :



CAS N°1 : L'arbre est situé sur une propriété privée, ses branches se développent sur le domaine public où se trouve la ligne.



CAS N°2 : Un arbre a été planté et a grandi sur une propriété privée, dans la zone de déboisement, après la construction de la ligne.

Il revient dans ces deux cas au propriétaire de prendre en charge les travaux d'élagage. Ces travaux doivent se faire dans le respect de la réglementation **en adressant préalablement et obligatoirement à ERDF une DT-DICT conjointe.*** (*en application du décret n° 2011-1241 du 5/10/2011)

QUELS SONT LES DROITS ET LES DEVOIRS D'ERDF ET DES PROPRIETAIRES ?

ERDF // DROITS

- Couper les arbres et branches qui, se trouvant à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens d'électricité, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, ou leurs chutes occasionner des courts-circuits ou des avaries aux ouvrages.⁽¹⁾

ERDF // DEVOIRS

- Respecter les distances minimales de sécurité.⁽²⁾
- Réaliser une information collective préalable par voie d'affichage en mairie avant l'élagage. Le prestataire mandaté par ERDF devra lui aussi informer la mairie de sa présence sur le territoire communal, ainsi que les propriétaires avant chaque intervention.

(1) extrait de l'article L323-4 du code de l'énergie (ex-article 12 de la loi du 15/06/1906)

(2) devant être maintenues en permanence entre les conducteurs et les arbres (arrêté ministériel du 17/05/2001)

PROPRIETAIRE // DROITS

- Réaliser lui-même s'il le souhaite les travaux à sa charge, sous réserve, d'en **avertir préalablement et obligatoirement ERDF, par l'envoi d'une DT -DICT conjointe.**

PROPRIETAIRE // DEVOIRS

- Laisser l'accès à la zone d'élagage.

Les communes et ERDF, partenaires pour un nouveau service aux habitants

Le service « Prévenance Travaux » est lancé

Pour être prévenu en cas de coupure programmée,
un seul réflexe : s'inscrire au service « Prévenance Travaux »

Jusqu'à présent, seuls les professionnels, entreprises et les collectivités locales étaient informés de ces coupures, par l'envoi d'un courrier. Aujourd'hui, ERDF propose de prévenir personnellement les clients particuliers concernés par une coupure programmée en leur adressant un e-mail.

Ce service d'information est simple et gratuit. Chaque client particulier qui le souhaite s'inscrit sur le site Internet :

www.erdf-prevenance.fr

Il suffit de se munir de sa facture (les « références client » étant nécessaires pour se connecter) et de suivre les instructions affichées à l'écran.

Lorsqu'une coupure pour travaux sera ensuite prévue sur le secteur du client inscrit, ce dernier recevra un e-mail personnalisé, quelques jours avant la date programmée. ERDF envisage de faire évoluer le service en proposant, à terme, l'envoi de SMS. Cette phase est en cours de développement.



QUELQUES PRINCIPES DE PRECAUTION

En cette période où la population est plus nombreuse en raison des vacances et des travaux saisonniers, vous trouverez ci-contre des conseils pour éviter le VOL PAR LA RUSE

Prévention du vol par la ruse

N'ouvrez pas aux personnes que vous ne connaissez pas, aux démarcheurs ou aux faux employés de gaz, d'électricité ou de téléphone. Dans le doute appelez la Mairie ou la gendarmerie. N'oubliez pas que la moitié des cambriolages ont lieu en plein jour.

PROTÉGEZ VOS ACCÈS

- En veillant à la fermeture des portes et des fenêtres.
- En renforçant votre porte d'entrée par des serrures supplémentaires (le temps est l'ennemi du cambrioleur).
- En condamnant tous les accès par des volets ou des grilles.

POUR VOTRE SÉCURITÉ

- Ne portez aucune indication de noms et d'adresses sur votre trousseau de clé.
- Évitez de le laisser dans un endroit accessible.
- Ne laissez pas de manière ostentatoire des espèces, chèquiers, cartes bancaires, bijoux et autres valeurs.
- Conservez des clichés photographiques de vos biens.
- Soyez attentifs aux personnes qui ne sont pas du quartier (démarcheurs à domicile non autorisés, faux agents du service public...).
- Signalez tout véhicule suspect en prenant soin de relever des éléments d'identification (marque, type et numéro d'immatriculation).
- Avant votre départ n'oubliez pas de renseigner à la gendarmerie une fiche précisant la durée de votre absence et mentionnant vos coordonnées.

LAISSEZ DES SIGNES DE PRÉSENCE

- En faisant relever votre courrier ou à défaut en le faisant conserver par la Poste.
- En évitant de laisser un message d'absence sur répondeur.
- En faisant si possible ouvrir vos volets en journée.
- En organisant une visite régulière de votre domicile par un parent ou un voisin.

LES ASSOCIATIONS

APACHE - LES AMIS DE CHEUILLY

Le 12 mai eut lieu l'inauguration du lavoir de Cheully ; La restauration de ce petit patrimoine a commencé en 2010 sous l'impulsion de la nouvelle association APACHE avec la participation financière de la municipalité, du conseil général, du conseil régional, de l'Etat et des membres de l'association.

Le travail des bénévoles a consisté à débroussailler le terrain, à curer la mare et à élaguer les arbres afin de retrouver le site original.



Pour rendre ce lieu plus convivial, les adhérents ont installé des tables et de bancs, planté des fleurs dont ils assureront l'entretien

Voilà le discours prononcé par Michèle BARY Présidente de l'association en présence du Conseiller Général Jean-Marie Rolland et du Maire de Cravant, Jean-Pierre FRANCK.

« Mes chers amis,

Nous sommes réunis pour inaugurer la restauration du lavoir de Cheully qui a été décidée par le Conseil municipal de Cravant à la demande de l'association.



Ce lavoir a permis à nos aïeux de maintenir au prix de grands efforts l'hygiène dans les familles sans doute dès le 19^e siècle. Il n'est pas interdit de penser qu'il était précédé d'un ouvrage plus rudimentaire dans les siècles précédents. En effet la source qui l'alimente dont nous ne pouvons déterminer l'origine a dû couler depuis des siècles.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont apporté leur soutien à ce projet ainsi que l'entreprise qui l'a réalisé.

Le coût des travaux s'élève à 33 000 €.

En dehors des travaux effectués par l'entreprise, je dois aussi remercier la trentaine de bénévoles qui a contribué au nettoyage du site et permis de retrouver la mare.

Nous venons d'enrichir le patrimoine culturel de notre hameau de Cheully. Ce lieu était souvent, outre la lessive, consacré à des échanges d'informations et parfois à des médisances ; Nous souhaitons que la convivialité qui était aussi de mise renaisse à travers l'utilisation du mobilier que nous avons installé. Nous souhaitons aussi que ce lieu sur lequel nous veillerons soit respecté par tous et pourquoï pas encore amélioré. »

LE FSE

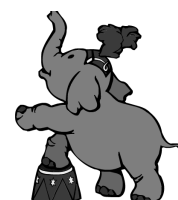
• A la bibliothèque :

Le cycle « **Abécédaire et jeux de lettres** » animé par Anne Cosson à la bibliothèque s'est terminé mercredi 13 juin avec une création autour des alphabets perses et chinois. Cette année, les enfants auront voyagé à travers le temps et l'espace en découvrant notamment les hiéroglyphes, l'alphabet africain et l'écriture selon l'artiste Mondrian. En 2012/2013, quatre nouveaux ateliers seront proposés, toujours de manière gratuite, autour de la thématique de la « Mythologie et des animaux fantastiques ». Retenez dès à présent votre **mercredi 17 octobre**, les enfants pourront laisser libre cours à leur imagination en créant des totems indiens...

En partenariat avec le projet cirque du groupe scolaire, la bibliothèque a proposé du 23 mai au 25 juin une **exposition retraçant l'histoire du cirque** dans ses locaux. Les enfants ont pu ainsi découvrir l'histoire du cirque depuis l'Antiquité grecque et romaine jusqu'à aujourd'hui lors de leur séance hebdomadaire à la bibliothèque.

Cette exposition était ouverte au public pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque. A cette occasion un **concours de dessin** a été également organisé sur le thème « Dessine-moi le cirque ». Le concours était gratuit et a récompensé trois enfants de Cravant.

Nos lauréats ont pu choisir en récompense un livre parmi ceux que nous avons achetés à l'occasion. La classe des CP/CE1 a participé et a fourni de très beaux dessins dont faisait partie la gagnante de la catégorie du cycle 2.



Pour la fête patronale du village, des ateliers OFNI ont été mis en place les derniers mercredi avant la fête. Plusieurs enfants y ont participé et ont ainsi réalisé un superbe totem indien en carton et papier mâché. Leur réalisation était visible sur le bateau du FSE lors du fameux challenge du dimanche après-midi. Merci à tous nos petits artistes en herbe et à l'année prochaine !

Attention les horaires de la bibliothèque changent du 23 juin au 7 novembre 2012 !
Pendant cette période la bibliothèque sera ouverte : Lundi, mardi et mercredi de 13 h 30 à 18 h 30
Vendredi de 13 h 30 à 16 h et samedi de 10 h à 12 h (excepté pendant le mois d'août).



- **Un atelier bijoux** pour adultes a eu lieu samedi 12 mai à la bibliothèque dans le cadre des après-midi loisirs créatifs. Les participantes ont réalisé un superbe bracelet en perle grâce au savoir-faire d'Irmgard Esseiva, créatrice de bijoux à Sainte Pallaye. Et notre saison s'est terminée samedi 23 juin avec un **après-midi cartonnage**, animé par Yveline Maison, où les participantes ont pu créer un porte-carte entièrement réalisé en papier et cartonnage. Bonne humeur, décontraction et amusement sont les maîtres mots de ces « stages » qui reprendront dès le mois d'octobre 2012.

- **La ludothèque** a organisé des animations exceptionnelles avec des jeux géants et des jeux traditionnels au cours de la Fête de l'Enfance et de la Famille à Montillot (en mai), de la Fête Mondiale du Jeu à la salle polyvalente de Cravant les vendredi 1^{er} et samedi 2 juin et lors de la Fête de Cravant, le 8 juillet dernier au port. Plus de 700 personnes sont venues se distraire avec ces drôles de jeux.

- **La section échecs** a également participé à différentes manifestations comme la fête mondiale du jeu ou la fête de Cravant, en partenariat avec la ludothèque, avec la possibilité de découvrir le jeu d'échecs géants, des jeux traditionnels et le jeu d'échecs à trois.



- **La section danse modern 'jazz'** a présenté son gala annuel le 23 juin dernier autour du thème d'Aladin à la salle polyvalente de Cravant. Il a nécessité la présence d'une cinquantaine de personnes : les 26 danseuses du cours de Cravant, la quinzaine de danseuses du cours d'Escamps et une dizaine d'acteurs bénévoles nécessaire à la mise en scène du spectacle. Le succès était au rendez-vous de cette belle soirée au pays des mille et une nuits, avec une salle comble et des spectateurs ravis de cette performance. Cette année, la rentrée de septembre 2012 présentera quelques nouveautés. Les cours reprendront mardi 18 septembre à la salle de motricité du groupe scolaire. Les cours du mardi et du jeudi se dérouleront ainsi :

<u>Salle de motricité du groupe scolaire</u> <u>Tous les mardi</u>		<u>Salle du Gué d'Arbaut</u> <u>Tous les jeudi</u>	
17 h 15 – 18 h	Cours pour les 4/7 ans	18 h -19 h	Cours pour les 8/10 ans
18 h – 19 h	Cours pour les 11/13 ans	19 h -20 h	Cours Adulte
19 h – 20 h	Cours pour les Ados		

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Dominique Roussel au 03.86.42.54.56.

- **La section Ping-Pong** des adultes a achevé sa saison victorieusement puisqu'elle rejoint la promotion excellence après un bon parcours tout au long de l'année. Rendez-vous pour la reprise des séances les mardi et vendredi à 20 h 30 à la salle polyvalente dès le vendredi 31 août.

Les activités du FSE Cravant sont ouvertes à tous, Cravantais ou non, et ont pour objectif de faire passer un agréable moment aux participant(e)s, que ce soit dans un cadre sportif ou culturel. Alors n'hésitez plus et rejoignez-nous, il y en a pour tous les goûts !

AGENDA
Reprise des activités du FSE pour la saison 2012 / 2013

Activité	Reprise	Lieu	Rendez-vous
Babygym	Mercredi 5 septembre	Salle polyvalente	10 h -11 h : 2/4 ans 11 h – 12 h : 4/6 ans
Tennis de table Adulte	Vendredi 7 septembre	Salle polyvalente	Mardi et vendredi 20 h 30
Tennis de table Jeune	Lundi 10 septembre	Salle polyvalente	Lundi 17 h 30
Gym Dynamique	Mardi 11 septembre	Salle du Gué d'Arbaut	Mardi 19 h- 20 h Jeudi 20 h- 21 h
Ludothèque	Mercredi 12 septembre	Bibliothèque	Mercredi 15 h 30 – 17 h 30
Multisports	Mercredi 12 septembre	Salle polyvalente	Mercredi 14 h – 17 h et vendredi 17 h 30 – 19 h selon l'âge des enfants

Activité	Reprise	Lieu	Rendez-Vous
Danse Modern'Jazz	Mardi 18 septembre	Salle de motricité	Mardi ou Jeudi selon le niveau et l'âge des participantes
Natation	Fin octobre	Piscine d'Avallon	Mardi de 17 h 30 à 20 h
Echecs	Début septembre	Club d'Echecs (1 ^{er} étage bibliothèque)	Adultes : un jeudi sur deux à 20 h 30. Jeunes et adultes : samedi 10 h-12 h.
Théâtre	Mercredi 3 octobre	Salle du Gué d'Arbaut	Adultes : 20 h
Informatique Adulte	Jeudi 4 octobre pour les cours du jeudi	Bibliothèque	Jeudi de 14 h à 16 h Lundi : à déterminer
Football adulte (à partir de 16 ans)	Courant septembre	Zone sportive	Mercredi et vendredi 18 h – 20 h 30
Loisirs créatifs	Courant octobre	Bibliothèque	

A LIRE A LA BIBLIOTHEQUE

JEUNESSE



Théodore BOONE, enfant et justicier de John GRISHAM

Theo Boone, 13 ans, fils unique de parents avocat, fait office de mini conseiller juridique gratuit pour les uns et les autres... C'est ainsi qu'il recueille bien malgré lui le témoignage terrifié d'un clandestin ...



L'HÉRITAGE, TOME 4 DE LA SAGA ERAGON de CHRISTOPHER PAOLINI

Les rebelles n'ont plus d'autre choix que de remporter l'ultime combat contre l'Empire ou de périr. Le souffle épique des dragons est encore une fois au rendez-vous.



WILMA TENDERFOOT : ÉNIGME DES CŒURS GELÉS de EMMA KENNEDY

Wilma Tenderfoot est une petite orpheline audacieuse prête à braver tous les dangers pour devenir l'apprentie de son idole, Théodore Lebon, le plus grand détective de l'île Cooper !



LES NOMBRILS : UN COUPLE D'ENFER (TOME 5) de DUBUC ET DELAF

Delaf et Dubuc mêlent avec talent humour, dérision et sens des dialogues percutants. Les Nombriels raconte l'histoire de trois copines inséparables Karine, Jenny et Vicky.



LA MURAILLE DE LAVE DE ARNALDUR INDRIDASON

Le commissaire Erlendur est parti en vacances sur les lieux de son enfance et il a disparu, mais son équipe continue à travailler.



LA SIRÈNE DE CAMILLA LACKBERG

Dans ce sixième volet de ses aventures, l'irrésistible enquêtrice au foyer Erica Falck, enceinte de jumeaux, ne peut s'empêcher d'aller fouiner dans le passé d'un écrivain à succès lorsque celui-ci commence à recevoir des lettres de menace anonymes



TOUT LE MONDE PEUT CUISINER DE JAMIE OLIVER

LE Livre pour apprendre à cuisiner aussi vite que possible. En 14 chapitres et plus de 130 recettes. Il suffit de parcourir ce livre pour se rendre compte qu'on peut préparer un plat succulent pour le dîner en 20 minutes montre en main.



7 ANS APRÈS DE GUILLAUME MUSSO

Ils n'ont rien en commun, pourtant ils s'aiment. Mais après un mariage et deux enfants, la haine remplace l'amour et ils divorcent. 7 ans après, l'un des jumeaux disparaît. Nikki n'a d'autres choix que de faire appel à son ex-mari et ils unissent leurs forces retrouvant leur intimité qu'ils croyaient perdue à jamais.

BILAN ANNUEL DE LA LUDOTHEQUE

272 jeux pour les plus petits comme pour les adultes vous attendent au premier étage de la bibliothèque chaque mercredi de 15h30 à 17h30 (sauf pendant les vacances). Il est possible de venir jouer sur place ou emprunter un ou plusieurs jeux avec l'adhésion de base du FSE.

Au total, 250 personnes sont venues jouer le mercredi et 150 jeux ont été empruntés cette année. Les Ecoles et les Filous Futés de Cravant ainsi que l'Institut Médico-Educatif de Vincelles sont aussi des habitués de la Ludothèque. Nous renouvelons régulièrement notre parc ludique (17 jeux achetés cette année). N'hésitez pas à venir nous consulter pour des conseils sur le monde du jeu et surtout en prévision de Noël !



La Ludothèque organise aussi des après-midi jeux. Ils se déroulent le premier samedi après-midi de chaque mois à la Brasserie O'Jouvence. (32, rue d'Orléans à Cravant).

Cette animation gratuite est ouverte à tous. 100 personnes ont participé à ces bons moments de détente autour de jeux connus ou méconnus.

Des animations exceptionnelles ont été mises en place avec des jeux géants ou des jeux traditionnels au cours de la Fête de l'Enfance et de la Famille (en mai), de la Fête Mondiale du Jeu (en juin) et de la Fête de Cravant (début juillet). 700 personnes sont venues se distraire avec ces drôles de jeux.

Le cap des 1 000 visites aux activités de la Ludothèque a donc été atteint pour environ 600 personnes différentes. 76 % sont de Cravant, 36 % ont moins de six ans, 34 % ont entre 6 et 18 ans et 30 % sont des adultes. On peut en effet jouer à tout âge !



Trois ludothécaires bénévoles, Marie-Christelle, Solange et Jean-François animent cet espace mais vous pouvez aussi vous joindre à cette équipe. Avec un groupe plus nombreux, nous pourrions ouvrir davantage la Ludothèque (notamment le samedi matin).

La Ludothèque rouvrira ses portes le 12 septembre.

Les 4 prochaines après-midi jeux sont le 6 octobre, le 3 novembre, le 1er décembre et le 5 janvier.



Partenariat avec le Club d'échecs de Cravant :

Le Club d'échecs, notre voisin le plus proche, met lui aussi en place ses séances le samedi matin de 10h à 12h, il organise des tournois avec des grands maîtres de niveau international et une équipe Cravantaise évolue au niveau Régional. David, bénévole au club, est très souvent complice de la Ludothèque pour les animations avec ses damiers et son jeu d'échecs géant.

VOUS AVEZ LA PAROLE



Le 21 juillet, Colette Bechet a accueilli dans la cour de son Donjon, à titre gracieux, la jeune et jolie comédienne Gentiane de Rigaud qui, pendant 1 heure, a fait revivre devant nous l'écrivain COLETTE. Ce spectacle de Sylvie Pothier nous a permis de nous glisser dans la peau de cette auteure et entre textes et musique nous pouvions imaginer croiser des personnalités de l'époque de Colette telles qu'elles les avaient vues ou ressenties : Claude Debussy, Sarah Bernhardt, Marcel Proust et bien d'autres encore...

La douce soirée, le cadre du Donjon ont contribué à faire de cette soirée un moment d'une rare qualité que les spectateurs ont savouré avec délectation : on en redemande !

UTILISATION DES PRODUITS DE JARDIN... ATTENTION !


Quelle ne fut pas la surprise de cette habitante de Cravant qui, un samedi à 16 h, vit arriver chez elle la brigade mobile d'intervention envoyée par le service départemental d'intervention de l'Office National de la chasse et de la faune sauvage. Qu'avait-elle bien pu faire pour mériter une telle visite ?

Et bien tout simplement les agents de cet office national de la chasse ont constaté que le fossé bordant sa maison était trop propre, anormalement propre, ne contenait pas d'herbe... ce qui, pour ces agents était la preuve que cette personne aurait utilisé dans son jardin des produits phytosanitaires non homologués, trop agressifs, sans respecter les conditions d'utilisation prévues par la loi.

Un simple avertissement lui a été adressé « valant rappel de la loi et mise en demeure de non réitération » et bien sûr ils reviendront contrôler à nouveau. En même temps ils lui ont remis le dépliant que vous pouvez lire ci-dessous.

Utilisation des pesticides à proximité des points d'eau

Règlementation applicable
à tous les utilisateurs pour diminuer
les risques de pollution des eaux



VOS CONTACTS

Service de Police de l'Eau
Direction Départementale des Territoires
3 rue Monge - BP 79 - 89011 AUXERRE cedex
Tél. 03 86 72 70 00 - Fax 03 86 72 70 01
www.yonne.equipement-agriculture.gouv.fr

**Office National de l'Eau
et des Milieux Aquatiques
(ONEMA)**
Service Départemental de l'Yonne
6 avenue Denfert Rochereau - 89000 AUXERRE
Tél. 03 86 52 64 13 - Fax 03 86 32 58 75

**Service Régional de l'Alimentation
(SRAI)**
Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
22 D, bd Winston Churchill - BP 87865 - 21078 DIJON cedex
Tél. : 03 80 39 30 00 - Fax : 03 80 39 30 99
www.draaf.bourgogne.agriculture.gouv.fr

Ne traitez pas à proximité des points d'eau !

Les produits phytosanitaires pulvérisés à proximité des points d'eau ou sur des sols imperméables peuvent avoir des conséquences néfastes pour la vie aquatique, mais aussi pour la qualité de l'eau potable. C'est pourquoi, l'Etat a défini des règles d'utilisation de ces produits à proximité des points d'eau par arrêté du 12 Septembre 2006. La préfecture de l'Yonne précise par ce document les règles applicables au département, règles qui sont détaillées dans l'arrêté préfectoral n°DDT-SEM-2011-0003 du 30 juin 2011.

NOUS SOMMES TOUS CONCERNÉS par cette réglementation : particuliers, collectivités, agriculteurs, paysagistes, artisans, industriels.

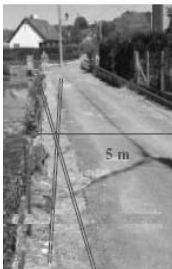
RÈGLES À RESPECTER

1. Utilisation d'un produit homologué

⚠ ATTENTION : Si le produit est vieux ou acheté via internet, vérifier bien que celui-ci est homologué en France
<http://e-phy.agriculture.gouv.fr/>

2. Pas de traitement à moins de 5 m des berges :

- des cours d'eau ou canaux,
- des plans d'eau, mares ou étangs,
- des forages ou puits, utilisés ou désaffectés,
- des lavoirs,
- des sources.



⚠ ATTENTION :
- La cartographie qui constitue le référentiel officiel des plans d'eau, mares et étangs est la cartographie au 1/25000^{ème} des cartes de l'IGN les plus récentes.
- La cartographie des cours d'eau et sources est celle disponible sur les sites internet de : la Préfecture : <http://www.yonne.pref.gouv.fr> et de la DDT de l'Yonne : <http://www.yonne.equipement-agriculture.gouv.fr>
- Lisez bien l'étiquette du produit, la distance appelée "zone non traitée" peut être plus importante selon la toxicité du produit sur les organismes aquatiques (jusqu'à 100 m).



3. Pas de traitement dans ou sur les berges des fossés

- même à sec et destinés à recevoir des eaux de ruissellement, de drainage, de pluie, etc.,
- même non cartographiés sur les cartes IGN.



4. Pas de traitement sur les avaloirs, caniveaux et bouches d'égoûts



EN CAS D'INFRACTION,
les peines encourues peuvent aller jusqu'à 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement.

RECOMMANDATIONS

Pour une meilleure utilisation des produits de jardin et pour la limitation des risques de pollutions de l'eau à l'usage des utilisateurs amateurs

- 1 Évaluer exactement les surfaces ou nombres de plantes à traiter.
- 2 Préparer strictement la quantité nécessaire au traitement afin d'éviter les restes en fin de traitement.
- 3 Respecter strictement le dosage indiqué sur l'emballage du produit.
- 4 Utiliser du matériel d'application adapté (ne pas utiliser l'arrosoir), appliquer le produit au bon moment : ne pas traiter en cas de forte chaleur, de vent ou de pluie.
- 5 Veiller à ce que le produit ne soit pas entraîné en dehors de la surface traitée.
- 6 Ne pas traiter chimiquement les zones imperméables (terrasses, toitures, dallages, bitume, etc.).
- 7 S'il reste de la bouillie dans l'appareil, ne pas la jeter au fossé ou à l'égoût (cf. règles ci-dessus) : la diluer dans la cuve de l'appareil et l'appliquer sur la culture traitée. En fin de traitement, rincer l'appareil et appliquer les eaux de rinçage sur la culture.
- 8 Lorsque le bidon est vide, le rincer au moins trois fois et utiliser les eaux de rinçage lors du traitement. Rendre le bidon rincé inutilisable en le perçant ou le pliant.
- 9 Les produits périmés, interdits ou non utilisés ainsi que les emballages doivent être déposés dans des déchetteries (adresses disponibles dans les mairies) ou rapportés chez le distributeur lorsque cela est possible.

Pour aller encore plus loin, faites évoluer vos pratiques

- ➡ Adoptez des techniques ne nécessitant pas de produits : binage, paillage des massifs de fleurs ou allées, etc.
- ➡ Utilisez le désherbage alternatif : désherbant thermique, vapeur, etc.
- ➡ Acceptez quelques mauvaises herbes sur les zones pavées ou bitumées, sur le domaine public ou privé.

COUP DE PROJECTEUR ...



... aux jeunes du village qui se sont inscrits pour travailler 1 semaine dans le village et notamment pour nettoyer le ru d'Arbaut des branchages et de la végétation.

Ils sont 6 par semaine à raison de 5 matinées de 3 h, encadrés par Martine FOURGEUX et Guy IMBAUT.

Bien sûr ils reçoivent un dédommagement financier pour les travaux réalisés mais ce n'est que juste récompense eu égard au mal qu'ils se donnent : 3 heures les pieds et les mains dans l'eau ce n'est pas toujours agréable.

- La 1^{ère} semaine sont venus travailler : Mélanie ALONSO, Marjane PLIOT, Louis CORDIN, Diogou SOKHANA, Corentin FRISON, Clément GOUX.
- La 2^{ème} semaine sont venus : Lauryne et Julian DE ALMEIDA, Hamim SALIM, Nathan SOARES, Alexis PELINI (Yoann CHEVI qui s'était inscrit n'est venu que 2 jours).
- La 3^{ème} semaine les jeunes du village sont : Thibaut DUPUIS, Damien ALONSO, Donovan MATHIEU, Clément LEVISTE (absents sur la photo : Léa ROUSSEL et Wendy PICHARD).

Merci à Martine qui les encadre avec savoir-faire et fermeté et qui reste également dans l'eau pour leur montrer la façon de faire.

LES DICTONS DU MOMENT

Amusez vous à voir s'ils sont toujours d'actualité !

Août

5 août : St Abel

A la saint Abel, faites vos confitures de mirabelles

8 août : St Dominique

A la Saint Dominique ne te plains pas si le soleil te pique

11 août : Ste Claire

A la Ste Claire, s'il éclaire et tonne, c'est l'annonce d'un bel automne

15 août : Ste Marie

S'il pleut à la Ste Marie, tout va en perdition

20 août : St Bernard

S'il pleut à la St Bernard, tu peux dire adieu à ton vin

21 août : St Christophe

Pluie violente à la St Christophe peut mener à la catastrophe

29 août : Ste Sabine

A la Ste Sabine, tout mal s'affine
Pluie à la Ste Sabine est une pluie divine



Septembre

1er septembre : St Gilles

S'il fait beau à la St Gilles, cela durera jusqu'à la St Michel

4 septembre : Ste Rosalie

Septembre nous produit le plus délectable des fruits

7 septembre : Ste Reine

A la Ste Reine sème tes graines

18 septembre : St Joseph

Froid de la St Joseph annonce pour bientôt la neige

23 septembre : St Constant

Orages en septembre, neiges en décembre

25 septembre : St Hermann

Brouillard d'automne, beau temps nous donne

29 septembre : St Michel

Quand les hirondelles volent à la St Michel, l'hiver ne vient qu'à Noël

Octobre

9 octobre : St Denis

S'il pleut à la St Denis, la rivière sort neuf fois de son lit

11 octobre : St Firmin

A la St Firmin l'hiver est en chemin

12 octobre : St Wilfried

Saint Wilfried ensoleillé, 2 jours plus tard emmitouflé

14 octobre : St Juste

Beaucoup de pluie en octobre, beaucoup de vent en décembre

17 octobre : St Baudouin

Si octobre est chaud, février sera froid

19 octobre : St René

A la St René couvre ton nez !

27 octobre : Ste Antoinette

A la Ste Antoinette la neige s'apprête



DERNIERES MINUTES

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Il aura lieu le **mercredi 8 août**. Si vous souhaitez profiter de ce service, merci de vous inscrire à l'aide du coupon joint à ce bulletin avant le **lundi 6 août 18 h**.

LOGEMENT A LOUER

A louer à CRAVANT - centre ville

Petite maison avec courette (type 3)

- 1 grande chambre
- 1 petite chambre
- Chauffage central au gaz de ville
- Double vitrage
- Débarras

Loyer : 370 € sans les charges

03 86 42 53 91 ou 06 30 33 59 03

DECORS DE NOEL

La préparation des décors de Noël commencera le **lundi 8 octobre à 18 h à la Mairie**. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

QUELQUES RAPPELS DE REGLEMENTATION

En cette période d'été, la Mairie a de plus en plus à traiter des incivilités dues aux bruits d'engins de jardins ou de musique ou aux chiens non tenus en laisse. Attention, ces nuisances font l'objet d'arrêtés préfectoraux et communaux que vous devez respecter sous peine de procès verbal. Nous vous en rappelons les grands principes :

ARRETE PRIS PAR LA Direction départementale des Affaires Sanitaires et Sociales le 24/12/2006
relatif à la lutte contre les bruits gênants pour le voisinage

Art. 2 : Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à **tous les bruits de voisinage**, à l'exception de ceux qui proviennent d'activités relevant d'une réglementation spécifique.

Art. 3 : **Tout bruit portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit**

Art. 12 : **Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :**

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h

Art. 13 : **Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions et toutes dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant d'appareils de diffusion sonore, d'installations de type climatiseurs, d'instruments de musique, d'appareils ménagers, ainsi que de ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux ;**

Les alarmes anti-intrusion doivent être réglées de manière à éviter tout déclenchement intempestif.

Art. 14 : **Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.**

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive, y compris par l'usage de tout dispositif de dissuasion : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptées en conséquence.

Art. 17 : sanctions pénales

Les infractions au présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

TOURNAGE D'UN EPISODE « d'UNE FAMILLE FORMIDABLE »

Peut-être avez-vous remarqué le **lundi 30 juillet** une agitation inhabituelle rue des Fossés et surtout dans la propriété située 6 rue du Donjon.
La raison ? un épisode du feuilleton «UNE FAMILLE FORMIDABLE » avec Annie Duperey et Bernard Lecoq y a été tourné.
Cette série est diffusée à raison de 6 épisodes par an sur TF1 : ne manquez pas sa diffusion !



EXPOSITION AU DONJON

Jusqu'à la fin août vous pouvez découvrir dans la salle gothique du DONJON une exposition d'un style un peu particulier réalisée par un ancien Cravantais Sylvain PERIGOT. Cette présentation picturale « 1312.GRAPH'TEMPLIERS.2012 » représente 6 glacis d'art « instinctiviste ». Comment lui est venue l'idée d'une telle exposition ? Sa réponse :

« On trouve encore en Bourgogne d'importants vestiges templiers en plus ou moins bon état. A Cravant, le témoignage de prisonniers templiers m'est apparu.

La vie dans les commanderies à la charnière du XIIIe et XIVe siècles est racontée par quelques personnages emblématiques vivant en Bourgogne. Gravés ici à Cravant dans la pierre d'une salle basse du donjon vers 1312, ses vestiges de prisonniers templiers me parlent »

Dans l'œuvre 2012 du plasticien Sylvain Périgot qui vécu son enfance à Cravant, on voit, des clichés dus aux légendes véhiculées au fil du temps. L'exposition est inspirée par les « Graph' » des templiers de 1312 qui furent redécouverts, comme un trésor au XXe siècle.

Ce plasticien redonne par cette exposition un éclairage nouveau contemporain. Il s'appuie pour son inspiration, sur de nombreuses études concernant l'histoire de Cravant et des recherches réalisées par Madame Odile Georges.

Le plasticien Sylvain Périgot évoque dans son œuvre reliant 1312 & 2012 le souffle de cette trace templière en Bourgogne à Cravant, une autre façon de raconter l'histoire, par six glacis contemporains s'inscrivant dans l'histoire du village.

VOTRE AGENDA DES 3 PROCHAINS MOIS

DATES	HEURES	MANIFESTATION	ASSOCIATION	LIEU
AOUT				
TOUT LE MOIS		EXPOSITION « 1312.Graph'Templiers »	Sylvain PERIGOT	DONJON
Samedi 11	Dès 18 h	Sortie au spectacle de St Fargeau + dîner	Syndicat d'Initiative	ST FARGEAU
SEPTEMBRE				
Dimanche 2	15 h 30	Théâtre : « VAUBAN » pièce de Michel Barda	Les points de suspension	Salle Gué d'Arbaut
Lundi 3	14 h 30	Ouverture du vestiaire	CCAS	Salle polyvalente
Sam.15. dim.16		JOURNEES DU PATRIMOINE		
OCTOBRE				
Lundi 1er	14 h 30	Ouverture vestiaire	CCAS	Salle polyvalente
Samedi 6	15 h – 18 h	Après-midi « jeux »	Ludothèque	BAR O JOUVENCE
Mercredi 17	14 h	Atelier artistique	Bibliothèque	Bibliothèque
Samedi 20 et dimanche 21	14 h – 18 h	Bourse aux vêtements	Cravant en fête	Salle polyvalente
Dimanche 28	12 h 30	Repas « fruits de mer »	Syndicat d'Initiative	Salle polyvalente
NOVEMBRE				
Samedi 3	15 h – 18 h	Après-midi « jeux »	Ludothèque	BAR O JOUVENCE
Dimanche 4	14 h	LOTO	Cravant en fête	Salle polyvalente
Dimanche 5	14 h 30	Ouverture du vestiaire	CCAS	Salle polyvalente

LA SUITE DES ANIMATIONS, Vous la découvrirez dans le numéro 17 des « Echos de la commune » qui paraîtra début novembre